

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET DE PUBLICITÉ
(la « Décharge »)
Défi design d'habillement BLU CRU
(le « Concours »)

DÉCHARGE – PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT

En contrepartie de l'attribution par **Yamaha Moteur du Canada Ltée** (le « **Commanditaire** ») du prix décrit ci-dessous, je soussigné(e), _____, demeurant au _____, dans la ville de _____, province/territoire de _____, déclare ce qui suit :

1. Je comprends que j'ai été sélectionné(e) à titre de personne admissible à gagner un prix dans le cadre du Concours parrainé par le Commanditaire, lequel consiste en la possibilité que mon design soit utilisé par le Commanditaire dans le cadre d'activités médiatiques et de course, tant sur un ensemble graphique réel que dans du matériel promotionnel.

Le prix doit être accepté tel qu'il est attribué et ne peut être substitué, cédé, ni échangé contre une somme d'argent ou autrement. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur monétaire égale ou supérieure si, pour quelque raison que ce soit, le prix ne peut être attribué tel que décrit. Le Commanditaire ne remplacera aucun prix perdu ou volé. Je reconnais que tous les autres frais ou dépenses liés au prix et non expressément prévus aux présentes seront à ma charge.

2. Je confirme être un(e) résident(e) légal(e) du Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans ma province ou mon territoire de résidence à la date de ma participation. Je confirme ne pas être un(e) dirigeant(e), administrateur(-trice), employé(e), mandataire ou représentant(e) du Commanditaire, d'un(e) juge du Concours, ni de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, agences de publicité ou de promotion respectives (collectivement, les « **Entités de la promotion** »), ni un membre de leur famille immédiate (définie comme les père et mère, frères et sœurs, enfants et conjoint(e), peu importe leur lieu de résidence) ou une personne domiciliée sous le même toit (qu'elle soit apparentée ou non) que l'une des personnes susmentionnées.
3. Je confirme avoir lu, compris et respecté à tous égards les Règlements officiels joints à la présente Décharge.
4. **Je reconnais que la réception du prix libère pleinement le Commanditaire de toute obligation à mon égard relativement au présent Concours, et je décharge par les présentes le Commanditaire, les juges du Concours ainsi que les Entités de la promotion, et j'accepte de les défendre, de les indemniser et de les tenir indemnes de toute responsabilité, réclamation, demande, jugement, dommage, préjudice, blessure, poursuite judiciaire, cause d'action, décès, perte, coût ou dépense de quelque nature que ce soit, liés au Concours ou à l'acceptation, à la réception, à la participation à des activités dans le cadre du Concours, aux déplacements s'y rapportant, à tout défaut, à la livraison, à l'utilisation, à l'impossibilité d'utilisation, à l'usage inapproprié ou à la possession du prix, lesquels moi-même ou mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs de succession ou parents proches pourrions faire valoir maintenant ou ultérieurement contre eux, en tout ou en partie.**

5. Je déclare et garantis, à l'égard de toutes les participations que j'ai soumises, que : (i) la participation représente mon œuvre originale, créée uniquement par moi, sans recours à des outils ou plateformes d'IA générative, et que je détiens tous les droits, titres et intérêts nécessaires sur celle-ci, y compris le droit d'auteur; (ii) ma participation n'a pas été publiée antérieurement; (iii) ma participation ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle d'un tiers, vivant ou décédé, et ne constitue ni une diffamation ni une atteinte aux droits à l'image, à la vie privée ou à la réputation d'un tiers; (iv) toute personne figurant dans ma participation m'a accordé une licence irrévocable, libre de redevances, mondiale et perpétuelle me permettant de publier ou d'utiliser autrement son image et/ou sa ressemblance dans la participation, de quelque manière et sur quelque support ou média que ce soit, connus actuellement ou développés ultérieurement, notamment sur tout site Web associé au Concours; et (v) ma participation respecte les lignes directrices relatives aux soumissions prévues au Règlement officiel joint à la présente Décharge. J'indemnise et je tiens indemne le Commanditaire à l'égard de toute réclamation contraire.
6. Je conviens de ce qui suit relativement à toutes les participations que j'ai soumises : (i) ma participation peut être publiée par le Commanditaire sur tout site Web associé au Concours et/ou sur les réseaux sociaux du Commanditaire, à la seule discrétion de ce dernier, sans toutefois y être tenu; (ii) j'ai le droit et l'autorité de le faire, et j'accorde par les présentes au Commanditaire une licence irrévocable, non exclusive, libre de redevances, mondiale et perpétuelle lui permettant de reproduire, stocker, copier, diffuser, afficher, distribuer, modifier, altérer, combiner avec d'autres éléments, publier, afficher en ligne, commercialiser et/ou utiliser autrement, sans restriction, tout ou partie de la participation, de quelque manière et sur quelque support ou média que ce soit, y compris, notamment, sur tout site Web associé au Concours; (iii) je renonce à l'ensemble des droits moraux que je pourrais détenir sur ma participation relativement aux utilisations envisagées aux présentes; et (iv) je m'engage à décharger le Commanditaire et à le tenir indemne à l'égard de toute réclamation fondée sur les droits à l'image, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation du droit d'auteur, la contrefaçon de marque de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle, se rapportant de quelque manière que ce soit à l'utilisation de ma participation par le Commanditaire.
7. Je consens à ce que le Commanditaire utilise (sans obligation) mon nom, ma ville/province de résidence, ma photographie, mes renseignements biographiques, mes déclarations, ma voix et mon image/ma ressemblance dans toute publicité, promotion ou communication que le Commanditaire, ainsi que ses successeurs, ayants droit et titulaires de licence, pourraient réaliser relativement au Concours, sur tout support ou média dans tout format, connus actuellement ou développés ultérieurement, y compris, notamment, le World Wide Web, en tout temps et à toute(s) occasion(s), à perpétuité, sans autre compensation ni avis, et je décharge par les présentes les Entités de la promotion de toute responsabilité s'y rapportant.
8. Je reconnais qu'afin d'être déclaré(e) gagnant(e) du prix, je dois signer la présente Décharge et la retourner au Commanditaire au plus tard le 30 avril 2026
9. J'ai lu la présente Décharge, j'en comprends pleinement le contenu et je confirme qu'elle constitue une déclaration véridique et exacte des faits qui y sont énoncés.

PARTICIPANT SÉLECTIONNÉ :

TÉMOIN :

Signature :

Signature :

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Numéro de téléphone

Numéro de téléphone

Date

Date

Défi design d'habillage BLU CRU

RÈGLEMENTS OFFICIELS

1. Période du concours

Le Défi design d'habillage BLU CRU (le « **Concours** ») débute le 5 avril 2026 à 0 h 00 min 01 s, heure de l'Est (« **ET** ») et se termine le 30 avril 2026 à 23 h 59 min 59 s (la « **Période du concours** »). En participant au Concours, chaque participant accepte de se conformer aux présents Règlements officiels et d'y être lié. Les participants acceptent en outre de se conformer à toutes les décisions de Yamaha Moteur du Canada Ltée (le « **Commanditaire** »), lesquelles seront finales et exécutoires, sans droit d'appel, relativement à toute question concernant le présent Concours et l'attribution du ou des prix, y compris, sans s'y limiter, l'admissibilité et/ou la disqualification des participations.

2. Admissibilité

Le Concours est ouvert aux résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence à la date de participation.

Sont exclus de l'admissibilité les dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et représentants du Commanditaire, les juges du Concours, ainsi que leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et agences de publicité et de promotion respectives (collectivement, les « **Entités de la promotion** »), de même que les membres de leur famille immédiate (définie comme étant les parents, frères et sœurs, enfants et conjoints, peu importe leur lieu de résidence) ou les personnes domiciliées avec ces dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et représentants.

3. Comment participer

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. Pour participer, les participants doivent concevoir une série de graphismes à l'aide du gabarit fourni par le Commanditaire. Les designs gagnants pourront être utilisés par le Commanditaire dans le cadre d'activités médiatiques et de courses, notamment sur un ensemble de graphismes réel ainsi que dans du matériel promotionnel. Le gabarit peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.yamaha-motor.ca/fr/blucru>

Toutes les participations doivent être transmises par courriel à l'adresse suivante : media@yamaha-motor.ca

La ligne d'objet du courriel doit indiquer : « *Défi design d'habillement* – [VOTRE NOM] ».

Limite d'une (1) participation par personne.

Toutes les participations doivent respecter les lignes directrices de soumission suivantes (les « **Lignes directrices de soumission** ») :

- (i) La participation ne doit pas diffamer, déformer les faits ni contenir de propos dénigrants à l'égard du Commanditaire ou de l'un de ses produits, ni à l'égard d'autres personnes, produits ou entreprises, ni communiquer des messages incompatibles avec l'image positive et/ou la bonne volonté associées au Commanditaire, tel que déterminé par le Commanditaire à son entière discrétion.
- (ii) La participation ne doit pas être créée à l'aide d'un outil ou d'une plateforme d'intelligence artificielle générative.
- (iii) La participation doit convenir à un public familial, y compris, sans limitation, pour diffusion à la télévision nationale, tel que déterminé par le Commanditaire à son entière discrétion.
- (iv) La participation ne doit contenir aucun contenu qui constitue ou comprend : un comportement illégal, des propos blasphématoires ou grossiers, du contenu sexuel explicite, ou tout contenu nuisible, menaçant, abusif, harcelant, délictueux, diffamatoire, vulgaire, obscène, calomnieux, haineux ou offensant sur le plan racial, ethnique ou autrement répréhensible, tel que déterminé par le Commanditaire à son entière discrétion.
- (v) La participation ne doit porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, ni diffamer un tiers ou porter atteinte à ses droits à la protection de la vie privée ou à son droit à l'image, que cette personne soit vivante ou décédée.

En soumettant une participation, vous déclarez et garantissez ce qui suit : (i) la participation constitue votre œuvre originale, créée uniquement par vous, et à l'égard de laquelle vous détenez tous les droits, titres et intérêts nécessaires, y compris les droits d'auteur; (ii) la participation n'a pas été publiée antérieurement; (iii) la participation ne porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'aucun tiers, ni ne diffame un tiers ou ne porte atteinte à ses droits à la protection de la vie privée ou à son droit à l'image, que cette personne soit vivante ou décédée; (iv) toute personne apparaissant dans la participation vous a accordé l'autorisation d'utiliser et de publier son image dans la participation, de quelque manière et dans tout média, existant ou à venir, y compris, sans s'y limiter, sur le site Web du Concours; et (v) la participation respecte les Lignes directrices de soumission. Vous acceptez d'indemniser et de tenir indemne le Commanditaire à l'égard de toute réclamation contraire.

En participant, vous acceptez ce qui suit : (i) vous reconnaissez que votre participation peut être publiée par le Commanditaire sur le site Web du Concours et/ou sur les réseaux sociaux du Commanditaire, à la seule discrétion de celui-ci, sans toutefois qu'il y soit tenu; (ii) vous avez le droit et l'autorité d'accorder, et vous accordez par les présentes au Commanditaire, une licence mondiale, irrévocable, non exclusive et libre de redevances, à perpétuité, lui permettant de reproduire, stocker, copier, diffuser, afficher, distribuer, modifier, adapter, combiner avec d'autres éléments, publier, afficher en ligne, commercialiser et/ou autrement utiliser, sans restriction, tout ou partie de la participation, de quelque manière et dans tout média, y compris, sans s'y limiter, sur le site Web du Concours; (iii) vous renoncez à tous les droits moraux que vous pourriez détenir à l'égard de la participation relativement aux utilisations prévues aux présentes; et (iv) vous acceptez de dégager le Commanditaire de toute responsabilité et de le tenir indemne à l'égard de toute réclamation fondée sur le droit à l'image, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation de droits d'auteur, la violation de marques de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle découlant de quelque façon que ce soit de l'utilisation de la participation par le Commanditaire.

Chapter Deux

4. Prix

Un (1) prix est offert à gagner. Ce prix consiste en l'occasion pour le Commanditaire de présenter le design gagnant dans le cadre d'activités médiatiques et de courses, notamment au moyen d'un ensemble de graphismes réel et dans du matériel promotionnel. Le prix n'a aucune valeur monétaire.

Le prix doit être accepté tel qu'il est attribué et ne peut être remplacé, transféré ni échangé contre de l'argent ou autrement, sauf à l'entière discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer le prix par un prix de valeur monétaire égale ou supérieure advenant que le prix ne puisse être attribué tel que décrit pour quelque raison que ce soit.

5. Sélection finale

Vers le mois de mai 2026, les juges du Concours examineront toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du concours selon les critères suivants (les « **Critères** ») :

Originalité (50 %)

Pertinence (50 %)

Les **dix (10) participations ayant obtenu les dix (10) meilleures notes** selon les Critères seront sélectionnées à titre de participations gagnantes potentielles. Les chances d'être sélectionné dépendent de l'habileté à satisfaire aux Critères ainsi que du nombre de participations admissibles reçues pendant la Période du concours.

En cas d'égalité, le participant qui aura soumis la participation ayant obtenu la note la plus élevée dans la catégorie **Originalité** des Critères sera sélectionné à titre de participant gagnant potentiel. Si l'égalité persiste, le participant qui aura soumis la participation ayant obtenu la note la plus élevée dans la catégorie **Pertinence** des Critères sera sélectionné à titre de participant gagnant potentiel. Si l'égalité persiste toujours après ce processus, celle-ci sera départagée par un tirage

au sort effectué parmi toutes les participations à égalité afin de sélectionner le ou les participants gagnants potentiels.

Une fois les dix (10) participations gagnantes potentielles sélectionnées par les juges, celles-ci seront publiées sur les comptes de médias sociaux du Commanditaire durant la période allant de la première semaine de mai 2026 jusqu'à la deuxième semaine de mai 2026 afin de permettre aux abonnés de voter. Les abonnés ne pourront voter qu'une seule fois par compte de média social. À la fin de la période de vote sur les médias sociaux, une (1) participation gagnante sera sélectionnée.

6. Vérification du participant sélectionné et conditions de réclamation du prix

Le ou les participants sélectionnés seront avisés par téléphone ou par courriel au numéro de téléphone ou à l'adresse électronique fournis au moment de la participation. Afin d'être déclarés gagnants, les participants sélectionnés doivent : (i) répondre à l'avis de sélection dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant la première tentative de communication du Commanditaire; (ii) répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique à durée limitée; (iii) signer et retourner au Commanditaire, dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant son envoi par le Commanditaire, un formulaire écrit de déclaration et de décharge de responsabilité libérant les Entités de la promotion de toute responsabilité relativement au présent Concours ou à l'utilisation, à la mauvaise utilisation, à l'attribution ou à la possession de tout prix (la « **Décharge** »); et (iv) se conformer par ailleurs aux présents Règlements officiels.

Le retour de tout prix ou avis destiné au gagnant comme étant non livrable, l'impossibilité de joindre le participant sélectionné, l'omission de celui-ci de répondre à l'avis dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant la première tentative de communication du Commanditaire ou de son représentant, le défaut de fournir une preuve d'admissibilité, les documents de décharge ou tout autre document requis dans les délais prescrits, l'omission de répondre correctement à la question d'habileté mathématique, ou tout autre manquement aux présents Règlements officiels peut entraîner la disqualification, la perte du prix et, à l'entière discrétion du Commanditaire, la sélection d'un autre participant admissible au prix ainsi perdu, conformément aux présents Règlements officiels, lequel pourra être disqualifié de la même manière.

7. 7. Droit d'annulation / de résiliation / de suspension / de modification

Le Commanditaire se réserve le droit de résilier, suspendre ou modifier le présent Concours, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis ni obligation si, à l'entière discrétion du Commanditaire, un facteur quelconque compromet le bon déroulement du Concours conformément aux présents Règlements officiels. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, si le Concours, ou toute partie de celui-ci, ne peut se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris notamment en raison d'une infection par virus informatique, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraude, d'erreurs de programmation ou de défaillances techniques qui, à la seule discrétion du Commanditaire, corrompent ou compromettent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, le Commanditaire peut, à son entière discrétion, annuler toute participation suspecte et : (a) mettre fin au Concours, ou à toute partie de celui-ci; (b) modifier ou suspendre le Concours, ou toute partie de celui-ci, afin de remédier au problème, puis reprendre le Concours, ou la partie pertinente de celui-ci, de la manière qui se rapproche le plus de l'esprit des présents Règlements officiels; et/ou (c) attribuer les prix parmi les participations admissibles non suspectes reçues

jusqu'au moment où le problème est survenu, conformément aux critères de sélection du gagnant décrits ci-dessus.

Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente d'altérer le processus de participation, le déroulement du Concours et/ou le site Web du Concours, qui contrevient aux présents Règlements officiels, ou qui agit dans l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne.

8. Limitation de responsabilité

EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LES PARTICIPANTS ACCEPTENT QUE LE COMMANDITAIRE, LES JUGES DU CONCOURS ET LES ENTITÉS DE LA PROMOTION N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ ET QU'ILS SOIENT TENUS INDEMNES PAR LES PARTICIPANTS À L'ÉGARD DE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE À TOUTE BLESSURE, PERTE OU DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS) CAUSÉS À DES PERSONNES OU À DES BIENS ET DÉCOULANT DU CONCOURS, Y COMPRIS L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, LA MAUVAISE UTILISATION OU L'UTILISATION DU PRIX OU DE TOUT BIEN POUR LEQUEL LE PRIX EST ÉCHANGÉ (LE CAS ÉCHÉANT). EN OUTRE, EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LES PARTICIPANTS ACCEPTENT QUE LE COMMANDITAIRE, LES JUGES DU CONCOURS ET LES ENTITÉS DE LA PROMOTION N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ ET QU'ILS SOIENT TENUS INDEMNES PAR LES PARTICIPANTS À L'ÉGARD DE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE À TOUTE BLESSURE, PERTE OU DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS) SUBIS PAR DES PERSONNES OU DES BIENS DÉCOULANT : (A) DE L'INSCRIPTION OU DE LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS, Y COMPRIS L'ACCÈS AU SITE WEB DU CONCOURS ET SON UTILISATION; OU (B) DE TOUTE RÉCLAMATION FONDÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNALITÉ OU LE DROIT À LA VIE PRIVÉE, LA DIFFAMATION OU LA LIVRAISON DE MARCHANDISES. Certains territoires ou provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs; par conséquent, ces exclusions pourraient ne pas s'appliquer à vous.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le Commanditaire, les juges du Concours et les Entités de la promotion, ainsi que tout autre fournisseur ou entrepreneur du Commanditaire, ne pourront être tenus responsables : (a) de toute information incomplète ou inexacte causée par les utilisateurs du site Web du Concours, par l'équipement ou la programmation associés au Concours ou utilisés dans celui-ci, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir lors du traitement des participations; (b) de toute défaillance, interruption, indisponibilité ou perte de réseau, de serveur, de fournisseur de services, de systèmes en ligne ou de toute autre connexion; (c) du vol, de la destruction, de la perte ou de l'accès non autorisé aux participations, ou de leur altération; (d) de tout problème, défaillance ou mauvais fonctionnement des ordinateurs, systèmes informatiques en ligne, serveurs ou fournisseurs, équipements informatiques, logiciels, virus ou bogues; (e) de transmissions brouillées ou de communications erronées; (f) de la non-réception de tout courriel par les juges du Concours ou par le Commanditaire, ou en provenance de ceux-ci, pour quelque raison que ce soit; (g) de tout dommage causé à l'équipement informatique (matériel ou logiciel) d'un utilisateur résultant de la participation au Concours ou du téléchargement de matériel lié à celui-ci; (h) de toute erreur d'impression, de distribution, de programmation ou de production, ou de toute autre erreur ou défaillance de quelque nature que ce soit, qu'elle soit

humaine, mécanique, électronique ou autre; ou (i) de toute erreur ou omission technique, picturale, typographique ou rédactionnelle.

9. Protection des renseignements personnels et autorisation de publicité

Le Commanditaire et ses agents autorisés recueilleront, utiliseront et divulgueront les renseignements personnels que vous fournissez lors de votre participation au Concours aux fins de l'administration du Concours et de l'attribution du prix. Il pourrait également vous être offert la possibilité de recevoir des communications additionnelles du Commanditaire ou de ses partenaires concernant ses produits, ainsi que ses concours et promotions à venir.

En acceptant un prix, le gagnant consent à ce que le Commanditaire utilise son nom, sa ville et sa province de résidence, sa photographie, ses renseignements biographiques, ses déclarations, sa voix et son image dans toute publicité ou promotion que le Commanditaire et ses successeurs, ayants droit et titulaires de licence respectifs pourraient réaliser relativement au Concours, dans tout média ou format, existant ou à venir, y compris notamment sur le réseau Internet (World Wide Web), en tout temps et à perpétuité, sans autre compensation ni préavis, et libère par les présentes le Commanditaire et les Entités de la promotion de toute responsabilité à cet égard. Pour de plus amples renseignements sur les pratiques du Commanditaire en matière de protection de la vie privée, veuillez consulter la Politique de confidentialité du Commanditaire à l'adresse suivante : <https://www.yamaha-motor.ca/fr/politique-de-confidentialite>

10. Conditions générales

En participant au Concours, chaque participant reconnaît que le Commanditaire, les juges du Concours et les Entités de la promotion n'ont accordé, à l'égard de leurs propres produits ou services offerts à titre de prix, aucune garantie, déclaration ou assurance, expresse ou implicite, relativement au prix et déclinent expressément toute garantie à cet égard. L'attribution d'un prix est conditionnelle au respect de toutes les exigences prévues aux présents Règlements officiels. Le Concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Nul là où la loi l'interdit. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présents Règlements officiels n'aura aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'administrer une autre épreuve d'habileté s'il le juge approprié ou nécessaire afin de se conformer aux lois applicables. Advenant qu'un gagnant fasse une ou plusieurs déclarations fausses dans tout document mentionné ci-dessus, le gagnant pourra être tenu de retourner promptement au Commanditaire son prix ou la valeur monétaire de celui-ci.

En cas de litige quant à l'identité de la personne ayant soumis une participation, le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique fournie lors de l'inscription sera réputé être le participant. Le « **titulaire autorisé du compte** » est la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès, un fournisseur de services ou toute autre personne ou organisation responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le compte associé à l'adresse soumise. Le participant gagnant potentiel pourrait être tenu de fournir une preuve attestant qu'il est le titulaire autorisé du compte.

11. Facebook/Instagram/TikTok/etc.

Le Concours n'est en aucun cas commandité, approuvé, ou administré par Instagram, Facebook, LinkedIn, TikTok ou YouTube, ni associé à ces derniers. En participant, vous dégagez entièrement Instagram, Facebook, LinkedIn, TikTok et YouTube de toute responsabilité relativement au présent Concours.

Règlements abrégés

AUCUN ACHAT REQUIS. Concours ouvert du 5 avril 2026 au 30 avril 2026 aux résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence. Un (1) prix à gagner : l'occasion de voir votre design présenté dans le cadre d'activités médiatiques et de courses (valeur approximative : inestimable). Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues et de l'habileté à satisfaire aux critères. La réponse à une question d'habileté mathématique et l'accès à Internet sont requis. Règlements :

<https://www.yamaha-motor.ca/fr/blucru>

